Avis de presse 17 avril 2019

INFORMATION REGLEMENTEE (AR 14 NOVEMBRE 2007)

LE CERTIFICAT FONCIER SA Avenue des Arts, 58 1000 – BRUXELLES RPM n° 0403.207.224

CERTIFICATS DE PLACEMENT IMMOBILIER « WOLUWE SHOPPING CENTER » EN LIQUIDATION ISIN BE 0003571792

CERTIFICATS DE PLACEMENT IMMOBILIER « WOLUWE EXTENSION » EN LIQUIDATION ISIN BE 0003600112

Le présent avis se réfère à l'avis précédent du 6 mars 2018 en rapport avec la mise en paiement des acomptes de liquidation au 14 mars 2018 suite à la cession par les gérantes des sociétés internes « Woluwe Shopping Center » et « Woluwe Extension » des droits réels dans le centre commercial par les actes authentiques du 1^{er} mars 2018.

Les sociétés internes sont entrées en liquidation. Il est fait référence aux rapports de liquidation sur le 1^{er} semestre 2018 qui décrivent la procédure de valorisation des droits réels de la société interne, la cession effective de ces droits et les distributions des premiers acomptes de liquidation effectuées le 14 mars 2018.

Compte tenu du progrès dans la liquidation des différents éléments d'actif et de passif des sociétés internes, il a été décidé de procéder à la répartition de nouveaux acomptes de liquidation en date du 30 avril 2019.

• Pour les titulaires de certificats de placement immobilier « Woluwe Shopping Center »

Coupon n° 72 à concurrence d'un montant de € 220,90 brut, soit un montant net de € 154,63 après déduction du précompte mobilier au taux de 30%.

Le coupon sera payable via ING Belgique (System Paying Agent) à partir du 30 avril 2019.

Les dates valables par ailleurs sont : ex date 26 avril 2019 et record date 29 avril 2019.

• Pour les titulaires de certificats de placement immobilier « Woluwe Extension » :

Coupon n° 32 à concurrence d'un montant de \in 90,70, soit un montant net de \in 63,49 après déduction du précompte mobilier au taux de 30%.

Le coupon sera payable via ING Belgique (System Paying Agent) à partir du 30 avril 2019.

Les dates valables par ailleurs sont : ex date 26 avril 2019 et record date 29 avril 2019.

Compte tenu de la prudence requise dans le chef du liquidateur, le solde des montants à distribuer est temporairement retenu en vue des opérations de liquidation et devrait sous réserve d'imprévus, être versé en plusieurs coupons au cours des deux prochains exercices. Le montant total de ces distributions devrait, toujours sous réserve d'imprévus, représenter par :

- Certificat de placement immobilier « Woluwe Shopping Center » : coupons 73 et suivants, une valeur brute de l'ordre de € 50 et une valeur nette de l'ordre de € 35 après déduction d'un précompte mobilier de 30%.
- Certificat de placement immobilier « Woluwe Extension » : coupons 33 et suivants, une valeur brute de l'ordre de € 40 et une valeur nette de l'ordre de € 28 après déduction d'un précompte mobilier de 30%.

Ces montants ne constituent que des estimations sur base des informations disponibles actuellement. Les résultats définitifs par certificat pourraient s'écarter de ces estimations en fonction des aléas pouvant se produire pendant la période de liquidation.

Pour plus d'information sur ce point, les titulaires de certificats sont invités à prendre connaissance des rapports des Gérantes sur l'exercice 2018, ainsi que les rapports aux porteurs de certificats, comprenant les comptes de l'exercice 2018 et le détail des coupons.

Ces rapports seront rendus publics à partir du 30 avril 2019 sur le site web : http://www.agrealestate.eu/fr/investment/Pages/Certificats-immobiliers.aspx.

L'Assemblée annuelle d'information des titulaires de certificats se tiendra le 8 mai 2019 à 10h30 pour le Certificat Immobilier « Woluwe Extension » et à 14h00 pour le Certificat Immobilier « Woluwe Shopping Center » au Stanhope Hotel Brussels, rue du Commerce 9 à 1000 Bruxelles.

Un nouveau communiqué sera publié dès que l'évolution de la situation le justifiera.